Fr. R. 16602
Case FRC 19704

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

AU NOM DES COMITÉS DIPLOMATIQUE ET DE SURETÉ GÉNÉRALE,

PRÉSENTÉ

PAR le Citoyen HÉRAULT, Député du Département de Seine-&-Oise;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

DANS cette multitude de pièces extrêmement importantes que le général Kellermann nous a fait parvenir, & dont vous avez renvoyé l'examen à vos deux comités, Diplomatique, & de Sûreté générale, réunis, il en eſt une dont nous avons cru ne pas devoir différer à vous donner connoiſſance, en attendant que tout notre travail ſoit achevé, travail dont

THE NEWBERRY LIBRARY

nous nous occupons avec ardeur, & que nous espérons être en état de vous présenter sous peu de jours.

C'est un paquet adressé *à son altesse royale Monsieur, prince français, au camp, quartier général des emigrés, à Roussy*. Ce paquet contient quatre mémoires calomnieux, remis à la Porte Ottomane par les envoyés de Vienne, Berlin, Pétersbourg & Naples, pour décréditer d'avance le citoyen *Sémonville*, envoyé de la République de France à Constantinople. Il renfermoit en même-temps une lettre signée de M. *Choiseul-Gouffier*, écrite en entier de sa main, & adressée aux princes français, qui révèle les trahisons de cet ambassadeur contre-révolutionnaire.

Voici cette lettre : la date est remarquable ; il l'écrivoit à *Constantinople le* 10 *août*. Ainsi, à cette époque à jamais mémorable, pendant la dernière heure de la royauté, & à l'aurore de la République française, & de la liberté du Monde, un agent constitutionnel du despotisme tramoit à cinq cents lieues de nous les moyens de nous asservir, & croyoit encore correspondre aux projets désastreux d'une cour perfide, lorsqu'il n'y a que la liberté & l'humanité qui soient toujours sûres de s'entendre des extrémités de l'Univers, & de n'être traversées par aucun événement dans leur marche éternelle & invariable.

LETTRE de M. Choiseul-Gouffier à Monsieur et à M. d'Artois.

Messeigneurs, quoique je n'aye point encore reçu les ordres de vos altesses royales, que j'avois osé solliciter, il y a deux mois, j'espere qu'elles auront daigné recevoir avec bonté l'hommage de mon respectueux dévouement et de mon inaltérable fidélité.

M. l'évêque d'Arras aura, peu de temps après, mis sous vos yeux, messeigneurs, quelques détails relatifs à ma situation et aux circonstances qui se préparoient. Il étoit impossible que nos tyrans se laissassent braver plus long-temps par le seul sujet fidele resté dans tout le corps diplomatique, et qu'ils ne tentassent pas d'envahir un poste d'où ils peuvent espérer de nuire efficacement à la grande cause que vos altesses royales défendent avec tant de gloire et d'énergie.

J'ai reçu, il y a trois jours, une lettre de rappel Elle m'annonce que je suis remplacé par M. de Semonville, et qu'il sera précédé par Chalgrain, ci-devant mon secrétaire d'ambassade, dont je m'etois défait sans lui nuire, en lui faisant donner un congé, avec la jouissance de ses appointemens; homme très-borné, violent jusques à la démence, qui affectoit près de moi le plus pur royalisme, et qui vient de se vendre à la horde Jacobite. Il m'est prescrit de lui remettre les archives et la direction des affaires, aussi-tôt que j'aurai pris congé; car on ne veut pas même me laisser attendre mon successeur, quoiqu'il doive déja s'être embarqué à Gênes, et qu'il ne puisse manquer d'arriver incessamment.

Les projets de cet ambassadeur national ne sont pas douteux, messeigneurs; et je le sais armé de tous les moyens propres à en assurer le succès. Il doit proposer à la Porte une alliance fondée sur les bases les plus propres à égarer les ministres Ottomans. Il fera naître, à force d'argent et d'intrigues, des obstacles à l'exécution du traité de Sistow, et n'épargnera rien pour provoquer une rupture, soit avec la cour de Vienne, soit avec celle de Pétersbourg. Il ira même jusques à promettre une escadre françoise pour aider à reconquérir la Crimée; proposition qui peut produire le plus grand effet sur le Grand-Seigneur personnellement; et Semonville montrera cette escadre déja prête à sortir de Toulon, si la Porte veut seulement laisser entrevoir quelques incertitudes, toujours suffisantes pour empêcher la cour de Vienne de dégarnir cette immense frontiere qui s'étend depuis le *Dniester* jusques au golfe Adriatique.

Vos altesses royales sont trop éclairées pour ne pas appercevoir les funestes inconvéniens qu'entraîneroit cette négociation, en supposant même qu'elle fût infructueuse; et vous vous rappellerez, messeigneurs, quelle importance Frédéric-le-grand attachoit à une pareille diversion, lorsque, vers la fin de la guerre de sept ans, ce prince, si bon calculateur, prodiguoit

des sommes immenses pour engager la Porte à donner seulement quelques légeres inquiétudes à la cour de Vienne.

Nous ne pouvons en même-temps nous dissimuler que Semonville trouvera de grandes ressources dans les ambassadeurs d'Angleterre et de Pologne, qui l'attendent tous deux avec une impatience mal déguisée.

Tels sont, messeigneurs, les dangers que je redoutois ; tels sont les motifs qui me commandoient impérieusement de ne point abandonner une place que les ennemis de la monarchie pouvoient occuper avec tant d'avantages. Les mêmes motifs me prescrivent aujourd'hui de prévenir vos ordres, en ne négligeant aucun moyen d'atténuer les perfides insinuations de l'assemblée nationale, en faisant rejeter, s'il est possible, leur émissaire par le Grand-Seigneur, ou, si je ne puis l'empêcher d'arriver, en multipliant devant lui les obstacles, et en contrariant constamment ses efforts.

Je n'ai pas perdu un instant, messeigneurs, pour éclairer et exciter les ministres Ottomans, qui m'accordent de la bienveillance. Tous ceux qui ont quelque crédit sur l'esprit de sa Hautesse, ont été mis sur-le-champ en mouvement ; ils m'ont parfaitement servi ; et peut-être mes seuls moyens personnels eussent-ils réussi ; mais, dans une affaire si importante, j'eusse été coupable de rien mettre au hasard, et de ne pas accumuler tous les moyens de succès. Je me suis donc en même-temps concerté avec le baron d'Herbert, sur la marche combinée que nous devions tenir, sans cependant laisser trop clairement appercevoir notre union. Ce ministre a saisi cette affaire avec toute la chaleur que l'on pouvoit attendre de son zele, et la conduit avec toute la dextérité dont il a déja donné tant de preuves. Une démarche directe et trop prompte de sa part eût été suspecte, et dans le rapport où il se trouve avec la Porte, presqu'aucun des articles du traité de Sistow n'étant encore exécutés par les Turcs, son intervention précipitée eût même été nuisible ; les Turcs ne pouvoient écouter sans méfiance qu'une cour dont l'alliance leur eût déja été utile, et dont les avis paroissent dictés par un véritable intérêt pour l'empire Ottoman.

M. d'Herbert a réussi à faire agir vivement M. de Knobelsdorff, quoique celui-ci n'eût aucune instruction du roi son maître sur cet objet. Les premieres insinuations de cet envoyé extraordinaire de Prusse n'ayant pas semblé produire tout l'effet que nous desirions, le baron d'Herbert l'a déterminé à remettre officiellement à la Porte l'expression la plus énergique de ses sen-

timens, et à demander une conférence avec le ministere Ottoman, laquelle aura lieu, sous peu de jours, s'il est nécessaire.

Le baron d'Herbert a en même-temps engagé le chargé des affaires de Russie à se joindre à lui; et ces trois ministres ont fait présenter ce matin à la Porte les mémoires dont je joins ici la copie, qu'eux-mêmes ont bien voulu me remettre, en me permettant de les adresser à vos altesses royales.

Vous jugerez sans doute, messeigneurs, devoir faire connoître à la cour de Vienne et à sa majesté Prussienne combien vous êtes sensibles au zele que leurs ministres ont montré pour la cause commune, et à la confiance qu'ils me témoignent, comme à un des plus fideles serviteurs du roi et de vos altesses royales, seules légitimes dépositaires de son autorité.

J'ose aussi vous prier, messeigneurs, de vouloir bien m'honorer auprès de la cour de Pétersbourg, de quelques témoignages de bonté, qui puissent achever de détruire des impressions défavorables données contre moi par la plus basse intrigue et la plus noire ingratitude, et qui me deviendroient bien pénibles, si elles venoient à me priver de quelques moyens de servir vos altesses royales.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, messeigneurs, que l'envoyé de Naples s'est prêté à communiquer à la Porte une dépêche de M. Acton, dans laquelle ce ministre, en le prévenant de la nomination de Semonville, le lui dépeint sous les couleurs les plus odieuses.

Je n'entrerai point d'ailleurs, messeigneurs, dans le détail de tous les moyens accessoires que j'ai employés à l'appui de ces démarches combinées, les agens de ces intrigues secrètes étant inconnus à vos altesses royales, et la marche qu'ils doivent tenir étant dépendante des mœurs des Turcs et des usages de cet Empire.

Chalgrain arrivera aujourd'hui ou demain; mais je ne lui céderai assurément pas la place, et, dans tous les cas, je ne prendrai point congé que je n'aye reçu les ordres de messeigneurs.

Si nous parvenons à faire repousser l'ambassadeur national par la Porte; si nous pouvons seulement retarder deux ou trois mois son admission, nous aurons, messeigneurs, en écartant ainsi toute crainte d'une diversion redoutable, remporté une véritable victoire, et nous vous donnerons le temps d'en remporter de

plus brillantes sur les scélérats qui menacent l'Europe d'une subversion générale.

Je suis avec le plus profond respect,

De monsieur et de monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, CHOISEUL-GOUFFIER.

Il faut actuellement vous faire connoître les mémoires que M. *Choiseul-Gouffier* envoyoit aux ci-devant princes. Le plus remarquable est celui de *M. Knobelsdorff*, internonce impérial. Vous y verrez un nouvel exemple de ce système risible autant que pervers, que la cour de Vienne avoit imaginé, à l'aide duquel cette éternelle & perfide ennemie de la France son alliée, déguisoit mal le dessein de nous déchirer, de nous envahir, & de faire (s'il eût été possible) de la France entière une *province de l'Autriche* : je veux parler du système qui consistoit à feindre que la guerre n'étoit dirigée que contre les *Jacobins*. Ainsi les *Jacobins* étonnés se sont vus érigés en une puissance Européenne, puissance au fond la plus redoutable peut-être qui ait encore paru, puisque c'est celle de la liberté même.

Mémoire remis à la Porte par l'internonce impérial.

La faction sanguinaire des Jacobins voulant souffler par-tout l'esprit de discorde et d'anarchie dont elle est animée, vient d'expédier à Constantinople un de ses membres les plus dangereux, nommé *Sémonville*, homme tellement noté par la perversité de

ses principes, que plusieurs cours ont déjà décliné ou refusé de l'admettre en qualité de ministre, et même sur leur territoire. Les projets exécrables de cet émissaire, connus de la cour impériale et royale, ne tendent à rien moins qu'à renverser l'harmonie parfaite, si heureusement rétablie entre les deux empires, pour préparer une diversion favorable à des hordes de scélérats que sa majesté impériale, avec ses augustes alliés, travaillent à mettre hors d'état de bouleverser l'Europe entière.

L'internonce soussigné, a été trop souvent à portée d'admirer, dans les démarches de la sublime Porte, sa haute sagesse et un juste sentiment de sa dignité, pour oser se permettre un seul instant le soupçon qu'elle puisse s'abaisser au point de recevoir, en caractère public, devant le trône où l'honneur siége avec la majesté, le plus décrié des factieux, chargé des propositions les plus insidieuses.

Mais des personnes, ou mal intentionnées, ou mal instruites, affectant de présenter l'admission de Sémonville comme une chose indifférente par elle-même, il est du plus strict devoir du soussigné, d'étouffer leur voix par sa réclamation formelle, et de déclarer que si, contre l'attente des puissances alliées, et contre toute vraisemblance, Sémonville venoit à être admis, la cour impériale devra supposer que le plus puissant intérêt, réveillé par des offres trompeuses, a prévalu sur l'unique parti que prescrivoit à la sublime Porte la délicatesse extrême de son honneur, savoir, le renvoi absolu d'un émissaire lâché par les ennemis, non-seulement des puissances alliées, mais aussi de tout le genre humain.

Le soussigné, au reste, est assuré que l'explication qu'il a l'honneur de demander officiellement par le présent mémoire, servira à consolider la confiance que sa majesté impériale place déjà dans la précieuse amitié, et les sentimens élevés de la sublime Porte.

Mémoire remis à la Porte par M. l'envoyé de Prusse.

Aussitot que le soussigné eût appris que le sieur Sémonville étoit nommé ambassadeur de France près la Porte Ottomane, il a cru de son devoir, et du plus grand intérêt de la sublime Porte, de la prévenir sur son sujet; il a fait les plus vives instances pour qu'elle s'opposât à son arrivée; l'inutilité de ses

insinuations l'engage à présenter dans ce mémoire le détail des raisons qui ont motivé ces démarches.

Le sieur Semonville, nommé il y a quelque temps ministre de France à la cour de Turin, a été refusé, parce qu'il avoit été reconnu comme zélé Jacobin dans sa conduite à Gênes où il a soulevé le peuple contre le gouvernement, conduite ordinaire et chérie des Jacobins, qui, après avoir ébranlé le trône de la France, répandu la licence et le désordre dans ce royaume, ont pris pour principe de séduire tous les peuples, et de leur prêcher la révolte et le meurtre de leurs souverains. L'existence de M. Semonville est dangereuse dans tout pays, car il est Jacobin, c'est-à-dire, d'une secte scélérate, composée de fanatiques effrénés, dominés par la rage démocratique, ennemis jurés et assassins avoués de tous les souverains, contre lesquels ils emploient la trahison, la perfidie, le poignard et le poison : tout leur est égal, pourvu qu'ils délivrent la terre des despotes, titre injurieux qu'ils donnent aux souverains légitimes; voilà leur langage et leur morale; morale infernale qu'ils ont eu le front de débiter à la face de l'univers entier. Tels sont tous les Jacobins. Tel est M. Semonville; et un tel monstre s'approchera jusqu'aux pieds du trône sacré de l'empereur des Ottomans ! Cette idée m'a saisi d'horreur. Mon cœur alarmé pour des jours qui lui sont precieux, a parlé; mais s'il étoit possible que ce langage vrai de mon cœur ne fût pas écouté, je pourrois encore ajouter celui de la politique. D'abord, je crois qu'il est contre la dignité d'un aussi grand souverain, de recevoir un ministre déja refusé et dédaigné par une autre cour; mais *le roi mon maître, actuellement en guerre, pas contre la France, mais contre les Jacobins et les malheureux qu'ils ont séduits*; le roi mon maître, dis-je, instruit du caractère de M. Semonville, sûr que la sublime Porte a aussi été instruite par moi, ne sera-t il pas dans le cas de soupçonner le plus grand réfroidissement de la part de son amie, qui n'a pas balancé à recevoir et à reconnoître comme ambassadeur un des principaux membres de cette secte, son ennemie personnelle. Les puissances voisines de l'empire Ottoman ne seront-elles pas alarmées par la possibilité d'un succès de négociations qui ont pour but d'armer de nouveau la Porte contre elles? Ces alarmes occasionneront des mesures que la prévoyance prescrit, et de méfiance qui, nécessairement, altéreront la bonne harmonie que la paix vient heureusement de rétablir.

Lorsque je propose à la sublime Porte de renvoyer M. Semonville, ce n'est pas que j'entends qu'elle refuse tout autre ministre que la France lui enverroit : ce seroit se déclarer ennemie de la nouvelle constitution; mais un ministre n'étant autre chose que l'organe qui achève entre les deux cours les liaisons d'une amitié parfaite, une cour qui dans un individu trouveroit des qualités qui la choquent, peut très-bien décliner sa réception, et en demander un autre. La sublime Porte, en refusant de recevoir le sieur Semonville, ne le sera donc en aucune manière ses liaisons avec la France.

Le 9 août 1792. KNOBELSDORFF.

Note de l'Ambassadeur de Naples à l'Envoyé de la même cour près la Porte, et communiquée au ministère Ottoman.

La cour de France ayant destiné pour ambassadeur de France à la Porte un certain M. de Semonville, j'estime qu'il n'est ni superflu ni indifférent de prévenir votre seigneurie très-illustre du caractère et des qualités de ce sujet, afin que sans s'exposer à la surprise, on forme un système pour traiter avec lui avec sûreté et tranquillité. Il étoit ministre à Gênes, où il n'y a point de moyen qu'il n'ait tenté pour attirer ce gouvernement dans l'alliance de la France ; et dans l'impossibilité de réussir, il a mis en avant l'argent et les suggestions pour gagner le peuple et l'induire à une révolution ; finalement, et d'après le plan le plus scélérat, il a proposé à l'assemblée de faire un débarquement de troupes dans le territoire de la république, dans la persuasion qu'avec une force et de l'argent on parviendroit à y faire une révolution, pour ensuite passer en Italie, et la dévaster plus que n'ont fait les Huns et les Goths. Ce projet fut accepté, et on en craint encore l'exécution. Il fut destiné à être ministre de la cour de Turin ; mais ce sage gouvernement ne lui permit pas de passer Alexandrie, et lui fit entendre qu'il pouvoit retourner sur ses pas ; il fut proposé pour ambassadeur à Venise, mais il a été refusé ouvertement par le sénat. On le dit à présent destiné pour la Porte, et on assure qu'il est pourvu d'une bonne somme d'argent, et toujours dans les mêmes dispositions. Il convient donc que votre seigneurie très-illustre ait l'œil ouvert sur ses démarches, le traite avec beaucoup de réserve, et rende compte de tout pour l'information du roi. La Porte ne doit point

être moins vigilante, pour n'être pas la victime de ses discours séditieux, et entraînée dans quelque faux pas : comme ce sujet est connu de toutes les cours, on peut supposer que dès que les deux cours impériales de Vienne et de Pétersbourg seront informées de la destination de cet homme, elles en feront prévenir le divan, afin qu'il se tienne sur ses gardes, et ne soit pas compromis.

Naples, 17 juillet 1792. *Signé*, JEAN ACTON.

Lettre.

L'envoyé extraordinaire de S. M. le roi des Deux-Siciles vient de recevoir une dépêche de sa royale cour, dont le contenu étant de nature à vivement intéresser la sublime Porte, l'attachement inaltérable que le soussigné professe pour elle, lui fait un devoir de donner promptement communication de cette dépêche en original à la sublime Porte ; bien persuadé que tout ce qu'il vient exposer de la part d'une puissance, sincère et loyale amie de l'empire Ottoman, ne peut manquer de faire la juste impression qu'il mérite. En même-temps que le soussigné soumet le tout à la plus sérieuse considération, à la sagesse bien connue et aux lumières de la sublime Porte, il prend cette occasion pour renouveler à son excellence le Reis Effendi les assurances de sa respectueuse obéissance.

Pera, 9 août 1792.

Vous jugez, Citoyens, que nous n'avons besoin d'ajouter aucune réflexion à la lecture de ces pièces. La lettre de M. Choiseul-Gouffier, dont la publicité de l'impression tirera une vengeance éclatante, prouve suffisamment l'énormité du crime de cet ambassadeur parjure à la nation ; de cet homme qui fait un usage déplorable de son esprit et de ses talens ; qui a rompu depuis long-temps tout commerce avec les patriotes, & qui cependant étoit à la cour le plus avancé peut-être dans les idées philosophiques ; à cette épo-

que, digne du souvenir de l'histoire, où des courtisans spirituels se montroient à l'envi les amis de la liberté, sous la condition tacite d'en être toujours les protecteurs.

Il est encore un autre homme nourri des mêmes maximes que vous allez voir figurer dans deux autres pièces dont ils nous reste à vous donner connoissance: c'est le ci-devant *comte de Moustier*. Voici les instructions que lui donnoient les ci-devant princes, & la lettre qu'il leur répondoit.

Traduction littérale d'une note remise au ministere Ottoman par le chargé des affaires de Russie.

Sa majesté impériale a saisi toutes les occasions pour prouver à la sublime Porte qu'elle desire de maintenir la paix entre les deux empires; et comme le chargé des affaires de Russie estime qu'il est de son devoir le plus sacré de prévenir sur tous ces objets qui ne pourroient pas convenir entièrement aux sentimens de sa très-gracieuse souveraine, il croit devoir représenter à la sublime Porte qu'il a reçu l'avis officiel que M. Sémonville a été nommé ambassadeur à Constantinople par la soi-disante assemblée nationale de Paris; et attendu qu'il est assuré que toutes les démarches de cet homme, dévoué à un système faux et dangereux, ne pourront tendre qu'à détruire la bonne harmonie qui vient de se mettre heureusement entre les deux empires, il est évident que la présence de ce ministre ne pourra être agréable à sa majesté impériale de toutes les Russies, ni convenable à la dignité de la sublime Porte, quand même il n'existeroit contre M. Sémonville, d'autre raison que celle qu'il a été refusé comme ministre par plusieurs cours.

La nouvelle preuve d'amitié que donne la cour de Russie par cette ouverture, ne laisse pas douter le soussigné, chargé d'affaires, que la sublime Porte ne lui fournisse une marque réelle de ses bons sentimens, en refusant d'accepter M. Sémonville.

CHVOSTON.

Le 9 août 1792.

Instruction pour M. le comte de Moustier.

M. le comte de Moustier fera sentir aux ministres de sa majesté prussienne, et à M. le baron de Breteuil combien il est indispensable pour la France qu'il existe un centre d'autorité où tous les rayons aboutissent (sur cet article les princes n'ont rien à lui prescrire : ils savent combien il est rempli de cette vérité, et la maniere dont il sait la prouver); mais il lui fera sentir en même-temps que, tant que la captivité du roi durera, ce centre d'autorité ne peut être qu'un régent en titre, et que si *Monsieur* en exerçoit les fonctions, sans en prendre le titre, il violeroit lui-même le premier les loix qu'il est armé pour rétablir. Si on objectoit l'espece d'autorité dont jouissent aujourd'hui les princes, il lui seroit facile de faire voir que c'est une pure autorité de respect pour leur naissance, de confiance en leurs personnes, et sur-tout de besoin d'un chef, mais à laquelle ceux qui la reconnoissent pourroient se soustraire sans qu'il y eût proprement de reproches à leur faire. M. le comte de Moustier est parfaitement en état de prouver la vérité de ces assertions, mais sa modestie lui ayant fait desirer d'avoir des coopérateurs, les princes lui envoient les deux personnes qu'il a lui-même désignées.

M. le comte de Moustier fera sur-tout sentir que ce n'est pas seulement un droit que *Monsieur* réclame, mais un devoir indispensable qu'il a à remplir; que l'on peut bien transiger sur ses droits, mais jamais sur ses devoirs, et qu'il se rendroit moins coupable en laissant les choses *in statu quo*, et exerçant conjointement avec M. d'Artois l'autorité précaire dont ils jouissent, qu'en exerçant sans titre une autorité qui n'appartient qu'au titre. Si les personnes avec lesquelles M. le comte de Moustier traitera, en convenant de la nécessité de ce titre, étoient effarouchées de celui de régent, et inclinoient pour celui de lieutenant-général du royaume, M. le comte de Moustier leur feroit sentir que l'autorité du régent est bien connue, mais que celle de lieutenant-général l'est moins; que c'est plutôt une espece de titre honorifique qu'un titre emportant l'autorité, à moins que le lieutenant-général n'ait une commissérie du roi.

A l'appui de cette assertion il citeroit les exemples d'Antoine, roi de Navarre, et de M. Gaston, qui furent, sous les minorités de Charles IX et de Louis XIV, lieutenans-généraux du royaume, tandis que les deux reines mères exerçoient,

sous le titre de régentes, la plénitude de l'autorité royale. Si on citoit l'exemple de Charles V, au moment de la captivité du roi Jean, M. le comte de Moustier pourroit faire voir que cet exemple est plutôt favorable que contraire à cette assertion, puisque Charles V, qui se trouvoit en état de minorité quand son père fut fait prisonnier, n'osa pas, par cette raison, prendre le titre de régent, mais qu'il le prit aussitôt qu'il fut devenu majeur.

L'objection du danger que le titre feroit courir au roi seroit assurément la plus puissante de toutes, si elle n'étoit en même-temps la moins fondée. M. le comte de Moustier l'a déja détruite d'avance, et il lui sera bien aisé de la détruire une seconde fois; ainsi les princes n'ont rien à lui prescrire à cet égard.

Si l'on opposoit une prétendue volonté du roi et de la reine, M. le comte de Moustier se borneroit à demander si cette volonté s'est manifestée depuis le 10 août dernier : il est impossible qu'elle l'ait été; et si l'on prétendoit que, dans les instructions données avant cette époque, leurs majestés avoient prévu la catastrophe, M. le comte de Moustier peut répondre que leur courage a pu la leur faire prévoir pour elles-mêmes, mais non dans ses effets relativement au royaume.

Quant à la question que M. de Moustier a faite relativement à l'administration du royaume pendant la régence, la réponse est simple. Un régent, pendant la captivité du roi, ne peut rien faire que de provisoire, parce que, tout enchaîné qu'est l'exercice des facultés de l'âme du roi, ces facultés n'existent pas moins; or sa majesté a tracé elle-même à *Monsieur* la route qu'il doit suivre, par sa protestation du 20 juin 1791 : *Monsieur* ne peut donc que rétablir les parties de l'ancien régime qui sont indispensables pour faire aller la machine, sans se permettre de préjuger le parti que le roi, redevenu libre, prendra sur le tout.

A Hélange, 3 *septembre* 1792.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER, CHARLES-PHILIPPE.

Réponse de M. de Moustier.

Monsieur, je ne pourrai essayer de faire valoir les excellens motifs en faveur de la régence, renfermés dans les instructions de *Monsieur* et de *Monseigneur Comte d'Artois*, qu'après l'arrivée de M. le baron de Breteuil, dont l'absence arrête toute délibération à ce sujet.

Les principaux personnages du côté prussien sont convaincus du droit, et en conviennent ; monseigneur le comte de Schulembourg lui-même a été poussé par *Monsieur* jusqu'à l'aveu du motif particulier de refus de reconnoître le titre légitime de *Monsieur*, à moins que la cour de Vienne ne s'y décidât.

C'est de ce côté-là que vient l'obstacle essentiel qui arrête une mesure aussi importante que celle de l'établissement d'un gouvernement dans les pays soumis par les armes des puissances qui disposent en ce moment du sort de la France. Leurs Altesses Royales n'ignorent pas quelles causes particulières peuvent avoir contribué à élever ou à entretenir cet obstacle. Ce sont ces causes qu'il conviendroit de détruire, parce qu'alors les effets cesseroient d'eux-mêmes.

La retraite de M. de Calonne est déja un grand point. Si cette résolution avoit pu être prise lorsque *Monsieur* a écrit à l'Empereur, et qu'on eût insinué alors à M. de Spielmann que le desir de ne pas se trouver en opposition avec ses avis, avoit déterminé en grande partie la retraite de M. de Calonne, je pense qu'on seroit aujourd'hui fort avancé du côte de la cour de Vienne. Il ne faut pas se flatter d'y avoir beaucoup gagné par la retraite de M. le prince de Kaunitz, si le crédit de M. Spielmann n'en est que plus grand ; c'est celui-ci dont il faut tâcher d'obtenir la confiance et l'intérêt, tant pour le moment que pour la suite. Peut-être leurs altesses royales jugeront-elles que pour cela il conviendroit d'employer le ministère de quelque personnage exercé à traiter avec des Allemands, qui ne fût pas imposant par son extérieur ni par sa naissance, et qui eût beaucoup de dextérité, sans en avoir l'apparence. Le choix des négociateurs décide en grande partie du succès de leurs missions, soit pour, soit contre.

La déférence de leurs altesses royales pour la volonté du roi et de la reine ne sauroit être méconnue, d'après leur résolution de reconnoître l'influence de M. le baron de Breteuil : ce qui fait encore un point important pour écarter les inquiétudes qui sont les véritables causes de l'opposition que rencontre *Monsieur*.

Sans doute qu'après avoir été aussi loin, leurs altesses royales auront beaucoup moins de peine à adopter les autres mesures qu'on a paru desirer de leur part, pour justifier la confiance qu'on voudroit leur accorder, principalement du côté prussien. Ces mesures seront expliquées par une note que M. le marquis de Lambert a rédigée d'après une conférence à laquelle ont assisté monseigneur le duc de Brunswick, M. le prince Hohenlohe, M. le prince de Nassau, M. Lambert et moi.

Je puis certifier à leurs altesses royales, que leur caractère et leurs vues personnelles ne causent aucune inquiétude de ce côté-ci, et que l'on y a le plus grand désir de contribuer en même-temps à tout ce qui peut leur être utile, et à tout ce qui peut leur être agréable, sans contrarier le grand objet. Mais on croit qu'on ne pourroit pas sans inconvénient, sur-tout d'après l'exemple du passé, leur accorder un plus haut degré de confiance, à moins que les personnes qui font encore ombrage ne parussent plus en mesure d'exercer leur influence.

Je crois de mon devoir de parler avec cette franchise, puisque j'ai vu constamment que le manque de succès de leurs altesses royales auprès des puissances auxiliaires, je crois qu'on pourroit dire arbitres, tenoit à de certaines causes dont une seule vient d'être écartée; celle-là étoit bien la principale, mais les autres paroissent encore trop graves pour ne pas exiger l'attention sérieuse de leurs altesses royales.

Dès que la grande question sera agitée, je ne négligerai aucun moyen pour faire valoir les droits de *Monsieur*. M. le prince de Reuss s'est avoué convaincu, mais a exprimé en même-temps ses regrets d'être lié et d'avoir été borné à la faculté de faire des observations à sa cour. Il m'a assuré qu'il avoit traduit celles que je lui avois fournies, aussitôt que je les lui ai eu remises.

Après m'être entretenu avec M. l'abbé Marie et M. Courvoisier, sur les différentes causes qui s'opposent à un succès que personne ne desire plus vivement que moi, puisqu'il a pour objet la gloire et la satisfaction de leurs altesses royales et le salut de la France, je ne puis que m'en référer à ce que le premier pourra mander, et le second rendre en personne à leurs altesses royales. Je crois convenable et utile que M. l'abbé Marie attende l'arrivée de M. le baron de Breteuil, pour juger et guider mes démarches relativement à l'objet qui m'est prescrit. Si les choses prennent une bonne tournure, il me sera très-utile d'être assisté de M. Courvoisier, pour la rédaction de tous les argumens propres à procurer une bonne forme au fond; mais j'ai compté sur son zele en ce moment, pour l'engager à retourner auprès de leurs altesses royales, afin qu'elles puissent connoître, par les détails dans lesquels il entrera aussi particuliérement qu'il est possible, la véritable situation des choses sous différens rapports.

Signé, le comte DE MOUSTIER.

267

PROJET DE DÉCRET.

Vos comités, Diplomatique & de Sûreté générale, réunis, vous proposent en conséquence de décréter d'accusation les sieurs Choiseul-Gouffier & de Moustier, & de renvoyer au comité des décrets la rédaction de l'acte d'accusation.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.